



AMBASSADE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
ALGER, ALGERIE.

INSTRUCTIONS EXAMEN MEDICAL POUR VISA D'IMMIGRATION

Les lois d'Immigration des Etats-Unis exigent que toute personne faisant une demande de visa d'immigration passe une visite médicale, afin que son éligibilité à recevoir un tel visa puisse être déterminé. En conséquence, avant de se présenter à l'Ambassade pour l'entrevue finale, les intéressés doivent prendre eux-mêmes toutes dispositions pour passer une visite médicale, celle-ci étant à leurs frais.

Afin que l'examen soit fait d'une manière correcte et uniforme, l'Ambassade a désigné et approuvé les médecins dont les noms suivent:

Alger :

- DR. KOURDALI - Lotissement Abdouni Villa N°14, (Face Lycée Boudiaf)
Dar El Beida. Alger
(Le Dr. reçoit tous les jours, sauf le vendredi, de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00).
Prière de prendre rendez-vous au préalable: Tel: 021-506990 ou 021-505271
(heures de bureau).

Dr. Ait Belkacem, Rachida
Clinique Diar Saada
100, Chemin Abdelkader
El Mouradia, Alger
Tel : 213-21-698711 – 698744- 698716/49
Le Docteur reçoit par rendez-vous

Oran :

- DR. Abi-Ayad Schahrazad
30, Rue du 20 Août, Oran (prés de la clinique Contot)
Tel : 041-332-995
Fax-041-399-666
(Le Docteur reçoit par rendez-vous)

- DR. Amine Cherrak
Clinique Medico-Chirurgicale Cherrak El Ghosli
22, Rue Tirman, Delmonte, Oran
Tel : 041-469090
(Le Docteur reçoit par rendez-vous)

L'Ambassade n'acceptera pas de certificats médicaux complétés par des praticiens autres que ceux indiqués ci-dessus. Les immigrants devront donc choisir l'un de ces médecins et prendre toutes dispositions avec lui pour passer la visite médicale prescrite.

Joint à cette instruction un exemplaire en blanc d'un certificat médical et une enveloppe portant l'adresse de cette Ambassade lorsque l'intéressé se présentera chez le médecin choisi, il devra remettre à celui-ci les imprimés et l'enveloppe. Il devra également présenter son passeport pour identification. A la fin de la visite médicale, le praticien placera les imprimés complétés dans l'enveloppe qu'il cachettera, et qu'il remettra à l'immigrant que ce dernier devra présenter à l'Ambassade lorsqu'il viendra au jour et à l'heure qui lui auront été indiqués. L'Ambassade refusera d'accepter les conclusions d'un examen médical si le certificat est complété et signé par un autre médecin que l'un de ceux désignés ci-dessus, ou si l'enveloppe a été ouverte avant d'être présentée à cette Ambassade. L'examen médical comprendra l'étude de la radiographie des poumons et l'analyse sérologique du sang. Le film de la radiographie dans son enveloppe et l'analyse devant être remis à l'Ambassade en même temps que l'enveloppe cachetée contenant les certificats médicaux complétés.

NOTE: La radiographie des poumons n'est pas requise pour les enfants ayant 10 ans ou moins, l'analyse sérologique ne sera pas requise pour les enfants ayant 14 ans ou moins sauf si le médecin a des raisons de soupçonner que l'enfant soit atteint de tuberculose ou de syphilis.

Si vous avez 15 ans ou plus, un examen sanguin pour la recherche du Virus Immunodéficient Humain (VIH) est demandé dans le cadre de votre examen médical. Le VIH est le virus du sida. Le SIDA est le nom donné à un groupe de maladies que peuvent avoir des personnes infectées par le VIH. L'infection par le VIH occasionne l'affaiblissement des défenses naturelles d'un individu face à une maladie qui ne serait pas une menace si son système immunologique était intact. Ce test n'a pas pour but de diagnostiquer le SIDA, mais de détecter les anticorps. Si le résultat est positif, cela ne veut pas nécessairement dire que vous êtes atteint du SIDA ni même que vous le serez jamais.

Le résultat de votre test sera remis à un officier consulaire. Il sera peut-être aussi nécessaire d'en informer les autorités médicales de ce pays.

Un résultat positif indiquera que vous ne serez pas éligible à recevoir un visa. Un résultat positif pourra également avoir des conséquences dans votre vie de tous les jours dans ce pays.